

AF



TRÉSOR PUBLIC
TRESORERIE GENERALE DE LA GIRONDE
FRANCE DOMAINE
 Cité administrative - Rue Jules Ferry
 Tour B - 11^{ème} étage
 33090 BORDEAUX CEDEX
 Tél : 05 56 24 88 10
 Fax : 05 56 24 88 15



AVIS DU DOMAINE
 DE BORDEAUX
 CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS
 14 FEV. 2007
Art. L. 311-8 du code des communes
 Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
 Loi n° 78-120 du 11 juillet 1972
 Art. L. 324-1 du code de l'urbanisme
 Art L 451-5 du code de la construction et de l'habitation

N° 07/167V0110
 Suivie par : Serge MARUEJOULS
 Téléphone : 05 56 24 88 16
 Télécopie : 05 56 24 88 15
 Réception sur rendez-vous.
 Int. : serge.maruejouis-benoit@cp.finances.gouv.fr
 Vos références : 10180/DL/BD

DLT

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
 Direction de l'Action Foncière
 Esplanade Charles de Gaulle
 33076 BORDEAUX CEDEX



1. Propriétaire : LA CUB
2. Date de réception de la demande d'avis :
le 09/01/2007.
3. Situation du bien:

COMMUNAUTE URBAINE
 de BORDEAUX
 14 FEV. 2007
 DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE

COMMUNE DE FLOIRAC

Cadastre	Adresse	Contenance
AY 488 AX 83	ZAC des Quais (îlot D)	8 638 m ²
AY 82	ZAC des Quais (îlot Q)	5 836 m ²

4. Description sommaire :

L'îlot D est cédé à ICADE/CAPRI pour la réalisation d'immeubles villas et d'immeubles avec terrasses en accession libre pour une SHON totale de 6 765 m².

L'îlot Q est cédé à DOMOFrance pour la réalisation d'un programme mixte comprenant 3 365 m² de SHON de logements locatifs intermédiaires, 3 425 m² de SHON pour des logements en accession aidée et 280 m² de SHON à usage commercial, soit une SHON totale de 7 070 m².

5. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :

Au plan local d'urbanisme, le terrain est classé en zone ZAC des Quais.

6. Situation locative.

Évalué libre de toute occupation.

7. Conditions de la vente:

Amiable.

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé:

Plot D : 266 € le m² de SHON * 6 765 m² = 1 799 490 €

Plot Q : 180 € le m² de SHON * 7 070 m² = 1 272 600 €.

Total 3 072 090 €.

La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

9. Durée de validité de l'avis:

Un an

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts.

A BORDEAUX, le 30 janvier 2007

P/le Trésorier Payeur général

*Pour le Trésorier Payeur Général
Le Chef des Services
du Trésor Public*

Philippe MAIZY

Floirac - ZAC des Quais - plan de situation - îlot D

